



Communiqué de presse  
- 30 juillet 2014 -

# Emplois saisonniers : luttons contre les idées reçues avec la coopération agricole

Chaque année, ce sont près de 15 000 travailleurs saisonniers<sup>1</sup> qui sont embauchés dans les 3 000 entreprises coopératives agricoles françaises. Loin des idées reçues sur l'emploi des saisonniers, découvrez comment les coopératives agricoles s'engagent pour recruter ces salariés dans leurs bassins d'emploi et pour les fidéliser en leur offrant des perspectives d'emploi et de formation.

## **1 - Des perspectives d'emplois pour tous, dans toutes les régions, dans toutes les filières**

Chaque année, ce sont 15 000 emplois saisonniers qui sont créés dans les 3 000 entreprises coopératives agricoles de France. Proposés pour près de 94% d'entre eux dans des TPE-PME, ces contrats durent pour la plupart entre 1 et 3 mois, dans des filières variées (métiers du grain, fruits et légumes, viticulture, lait, viande...), dans des entreprises réparties sur l'ensemble du territoire français. Contrairement à ce que l'on peut penser, les emplois saisonniers dans la coopération agricole ne visent pas que les plus jeunes, puisque près de 37% de ces emplois concernent les plus de 40 ans.

**Le chiffre à retenir :**  
**15 000 emplois saisonniers sont créés**  
**chaque année dans les coopératives agricoles**



## **2 - Un recrutement avant tout local**

Loin des idées reçues sur le recours systématique à une main d'œuvre étrangère, les coopératives agricoles recrutent leurs travailleurs saisonniers, à une très grande majorité, dans leur bassin local ou régional. Fidèles à leur ancrage local, les coopératives agricoles participent ainsi à maintenir un tissu économique et social dans l'ensemble des régions françaises, même les moins favorisées.

**Le chiffre à retenir :**  
**97 % des saisonniers sont recrutés localement,**  
**sur le territoire d'implantation de la coopérative**



---

<sup>1</sup> Source : *L'emploi saisonnier dans la coopération agricole*, Observatoire Paritaire Prospectif Interbranches des Métiers, des Qualifications et de l'Emploi dans la Coopération Agricole, mars 2012.

Contact presse : Ophélie Rota

[ophelie.rota@lacooperationagricole.coop](mailto:ophelie.rota@lacooperationagricole.coop) / 06.82.82.95.82

Twitter @lacoopagricole / Page Facebook « La coopération agricole »

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

### **3 - Un taux de fidélité important**

Preuve de l'intérêt des travailleurs pour le secteur coopératif agricole, l'essentiel du recrutement est composé chaque année de personnes ayant déjà travaillé au sein de la coopérative agricole. Ainsi, en moyenne, un saisonnier signe deux contrats de travail par an au sein de la coopérative. Avec des offres d'emplois qui peuvent s'étaler tout au long de l'année, les coopératives offrent ainsi aux populations locales des perspectives d'emploi à long terme.

**Le chiffre à retenir :**  
**Plus de 80 % des saisonniers renouvellent leur contrat d'une année sur l'autre**



### **4 - Un engagement en matière d'accueil et de formation**

Si la coopération agricole sait fidéliser ses travailleurs, c'est qu'ils sont sensibles aux conditions de travail qui leurs sont proposées :

- Propriété de leurs agriculteurs-adhérents, sans actionnaires, les coopératives n'ont pas pour objectif de maximiser à tout prix la rentabilité de leur main d'œuvre ;
- Les coopératives veillent à l'intégration de leurs salariés, puisque 80% d'entre elles offrent aux travailleurs saisonniers un dispositif d'accueil dans l'entreprise ;
- Les coopératives se préoccupent de la formation des saisonniers, puisque 84% d'entre eux reçoivent une formation pendant leur contrat, et ce, pas uniquement au moment de leur prise de fonction mais tout au long de leur mission.

Par ces pratiques, les coopératives agricoles favorisent l'employabilité et le développement des compétences des saisonniers qu'elles recrutent.

**Le chiffre à retenir :**  
**53 % des saisonniers reçoivent une formation au-delà de la phase de prise de poste**



### **5 – Des coopératives au service de l'insertion sociale des plus démunis**

En partenariat avec les organismes publics d'action sociale, les coopératives s'engagent également en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus démunies. L'objectif de ces partenariats est de proposer aux populations défavorisées des contrats réguliers, tout au long de l'année, pour leur assurer des revenus minimaux et récurrents. Pour cela, elles s'appuient sur des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi (Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, etc.).

**Le chiffre à retenir :**  
**Près de 60% des coopératives recrutent en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion sociale**



## Rencontrez des coopératives agricoles engagées dans une politique responsable d'emploi des travailleurs saisonniers

Les coopératives citées ci-dessous vous accueillent dans leurs champs, leurs vignes, leurs vergers ou leurs locaux, pour expliquer leurs engagements en matière d'emploi saisonnier.

### CAP SEINE, coopérative polyvalente de Haute-Normandie

Dès le mois de janvier de chaque année, la coopérative CAP SEINE commence sa campagne de recrutement pour ses emplois saisonniers de l'été. Jusqu'à 70 % des saisonniers reviennent d'une année sur l'autre et le reste du recrutement passe par des affichettes dans les CROUS, les missions locales et l'antenne Pôle Emploi du département. Le saisonnier est recruté au plus proche du poste, à 30km maximum de la coopérative. La coopérative recrute tous types de profils (étudiants en agriculture ou non, demandeurs d'emplois, salariés en retraite...). Ainsi, ce sont 200 travailleurs saisonniers qui rejoignent CAP SEINE chaque été. Ces salariés sont formés par la coopérative avant leur prise de poste : d'abord aux règles de sécurité dans le futur environnement professionnel, ensuite à la conduite des engins de manutention et enfin au travail du grain. Les saisonniers sont positionnés en très grande majorité à la réception des céréales dans les silos, assurant ainsi la bonne prise en charge de l'afflux de remorques de grains des agriculteurs-coopérateurs pendant les pics d'activités de la moisson.



**Où ?** Les silos et lieux de collecte de CAP SEINE sont implantés en Haute-Normandie et les départements limitrophes de Picardie et du bassin parisien.

**Quand ?** Aux mois de juillet et d'août

**Contact ?** Marion Demouge, Responsable communication de CAP SEINE - 02.35.12.35.42

### VEGAFRUITS, leader mondial de la mirabelle

Dans cette coopérative de Lorraine à Saint-Nicolas de Port (54), l'emploi saisonnier est une tradition, depuis la renaissance de la mirabelle dans les années 80. D'ailleurs, le service recrutement saisonnier est directement intégré à la coopérative et les saisonniers peuvent postuler toute l'année directement en ligne. Chaque été, 320 saisonniers sont embauchés dans les différentes exploitations, pendant les 4 semaines de récolte de la mirabelle, du 1<sup>er</sup> au 31 août. Plus de 50% des saisonniers de Vegafruits sont des étudiants ou des demandeurs d'emplois de tous les âges qui habitent la commune ou le département.



**Où ?** Dans les vergers et les centres de conditionnement de Vegafruits, à Saint-Nicolas-de-Port en Meurthe-et-Moselle.

**Quand ?** Tout le mois d'août.

**Contact** Bruno Colin, Directeur de la coopérative VEGAFRUITS - 03.83.48.85.85

Contact presse : Ophélie Rota

[ophelie.rota@lacooperationagricole.coop](mailto:ophelie.rota@lacooperationagricole.coop) / 06.82.82.95.82

Twitter @lacoopagricole / Page Facebook « La coopération agricole »

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

## La coopération agricole, un moteur essentiel du développement économique des régions

Statutairement attachées à un territoire, propriété de leurs agriculteurs-adhérents, les coopératives agricoles ne sont ni opéables, ni délocalisables. Elles privilégient le long terme et la confiance. Elles assurent la collecte, voire la transformation et la distribution des productions agricoles, y compris dans les territoires les plus éloignés, qui échappent ainsi à la désertification. Depuis plus d'un siècle, elles contribuent à l'animation de la vie locale, au maintien des savoir-faire ruraux et à la création d'activités et d'emploi pour les territoires concernés.

En plus de 450 000 exploitants, ce sont aujourd'hui près de 160 000 salariés qui travaillent en France dans les coopératives et leurs filiales ; un effectif stable depuis 5 ans malgré le contexte économique. L'emploi dans la coopération agricole est caractérisé par son ancrage dans les régions et les bassins de productions agricoles des coopérateurs ; ce sont ainsi 74% des sièges sociaux des entreprises coopératives qui sont situés en zone rurale.

### La coopération agricole française en chiffres

- **3 000** entreprises coopératives produisent **40%** de l'agroalimentaire français.
- **160 000** salariés.
- **3 agriculteurs sur 4** adhèrent au moins à une coopérative.
- **84,3** milliards d'euros de chiffre d'affaires pour l'année 2013.
- **74%** des sièges sociaux de coopératives sont localisés en zone rurale.
- **7 groupes** coopératifs sont dans le top 20 des groupes coopératifs européens.
- **22** filières de production agricole.
- **650** métiers différents (du CAP au Bac + 5).
- **Plus de 1 000** produits agricoles certifiés (Label Rouge, AOP, IGP...).
- **550** coopératives impliquées dans l'agriculture biologique.